

Modalités financières

Chaque bénéficiaire :

- doit s'acquitter d'une participation forfaitaire progressive pour les moyens de production et d'accompagnement mis à son service, fixée à 1 000, 2 000 puis 3 000 €/an.
- gère son propre compte de trésorerie (charges de production, ventes...)

Quel statut ? Le contrat CAPE

Le contrat d'appui au projet d'entreprise permet à chacun de bénéficier d'une couverture pour les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Particularités de cette phase de test :

Les revenus de chaque maraîcher évoluent avec les bénéfices que dégage son activité.

Durée : 1 an reconductible 2 fois



Pour plus de détails, nous contacter :



1200 Route de Viars
81600 GAILLAC

e-mail : couveuse.maraichage@ted.fr
Tél. : 09.80.78.12.93 - Mob. : 06.26.42.16.61

Association loi 1901 - SIRET : 751 308 941 00010 - Code APE : 9499Z



Un espace pour tester
votre projet agricole



Ne pas jeter sur la voie publique



L'Essor maraîcher de Tarn & Dadou

Un outil innovant permettant aux futurs maraîchers de tester leur activité avant leur installation et de développer leurs compétences professionnelles pour optimiser la réussite de leur projet agricole en limitant leur prise de risque.

L'Essor maraîcher est aussi un outil de développement économique de Tarn & Dadou au travers d'une activité agricole durable répondant à la demande du territoire en produits locaux de qualité.

Carte d'identité

En gestation depuis fin 2009, l'association est créée en mars 2012 pour accueillir sa première maraîchère au mois de juillet 2012.

Une volonté partagée des différents acteurs du développement économique local et du monde agricole :

- la Communauté de communes Tarn & Dadou,
- la Chambre d'agriculture du Tarn,
- l'Adeart (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Tarn),
- Inéopole Formation : MFR Midi-Pyrénées (Maison familiale rurale),
- et le soutien du tissu associatif local : Nature et Progrès Tarn, le réseau des Amap du Tarn, le Groupement des agrobiologistes 81...



Pour quels porteurs de projets ?

Pour des candidats à l'installation agricole en maraîchage ayant préparé leur projet par une formation agricole et ayant constitué un capital de départ.



Quelles productions pour quels débouchés ?

Le site et les équipements sont prévus pour accueillir **4 à 5 maraîchers**. Les terres sont en conversion vers l'**agriculture biologique**.

Chaque maraîcher choisira ses débouchés, qu'il pourra conserver à la sortie de la couveuse.

Il sera accompagné dans sa **démarche commerciale**.



Moyens et accompagnement renforcés

Foncier et bâtiment

Chaque maraîcher dispose de :

- 1 ha irrigué pour les cultures de plein champ
- 930 m² de serres tunnel.

Il a accès à des locaux professionnels collectifs : atelier, chambre froide, espace de lavage et conditionnement, bureau, sanitaires et espace repas.

Matériel de production

Les maraîchers se partagent l'usage du matériel professionnel : tracteurs, outils de travail du sol et d'entretien des cultures, matériel de récolte et de conditionnement.

Accompagnement

Chaque maraîcher dispose d'un accompagnement technique, économique, commercial, administratif, ainsi que d'une assistance en comptabilité-gestion et en recherche de foncier par les différents partenaires de la couveuse.

